



ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 18/2025

**Réglementant la circulation au droit
du 13 rue du Ruisseau
dans le cadre de travaux de
REPARATION CONDUITE SUR CHAUSSEE**

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28, L 2122-29, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 et L 2542-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
VU les dispositions du Droit Local applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,
VU le Code de la route,
VU l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
VU la demande en date du 22 juin 2025 par laquelle la Société KMZ CONSTRUCTION domicilié 105 Boulevard TOLSTOÏ 54510 TOMBLAINE, sollicite l'occupation du domaine public et le rétrécissement de chaussée au niveau du 13 rue du Ruisseau afin d'accéder à la chambre Télécom pour réaliser des travaux de réparation de conduite sur chaussée pour le compte de ORANGE ENTREPRISES.

Du lundi 07 juillet 2025 jusqu'à la fin des travaux.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement ;

A R R E T E

Article 1^{er} : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés sur une période du lundi 07 juillet 2025 jusqu'à la fin des travaux, le stationnement et la circulation sera perturbé dans la zone de travaux. Les riverains auront accès de part et d'autre de la zone.

Article 4 : La voie publique devra rester libre de tout dépôt d'objets ou matériel.

Article 5 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place par la société KMZ CONSTRUCTION de la signalisation réglementaire.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- La Brigade territoriale de contact de Strasbourg
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS

- Affichage en Mairie

ECKWERSHEIM, le **24 JUIN 2025**

L'adjoint par délégation
Lily BILGER

